

**Construction du gymnase Montjoux, rue de Chaillot - Aliénation d'un terrain communal au Département**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Département avec le concours de la Région de Franche-Comté a décidé la construction d'un gymnase rue de Chaillot sur une propriété de la Ville. La construction envisagée est un gymnase de catégorie C, dont l'accès en journée sera réservé aux élèves de la cité scolaire et le soir aux clubs sportifs de la ville.

Le terrain nécessaire à cette réalisation a une surface de l'ordre de 4 500 m<sup>2</sup> à prendre dans les parcelles cadastrées HV n° 108 et 228 sises rue de Chaillot.

Une modification du POS, nécessaire à la réalisation du projet, a classé ce terrain en zone UC alors qu'il était en zone UD. Ce terrain a été estimé par les Domaines au prix de 360 000 F pour un classement en zone UD.

Par un courrier en date du 17 avril 1997, les Domaines ont fixé la valeur de ce terrain en cours de classement en zone UC au prix de 585 000 F.

Toutefois, compte tenu des contraintes du site et de l'intérêt du projet, la Ville accepte de céder au Département ce bien au prix de 360 000 F.

Cet équipement devra être livré pour la rentrée scolaire 1998.

La Ville sera associée à la procédure du choix du concepteur.

Par ailleurs, il est précisé que l'occupation, en dehors des heures scolaires, du gymnase devra faire l'objet d'une location à l'Etablissement Public Local d'Enseignement, aux mêmes conditions que celles fixées par la Ville pour l'utilisation de ses gymnases catégorie C.

La recette sera encaissée au chapitre 90.653.2111.00501.30100 et sera reprise au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente ci-dessus proposée et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.*